

allé à Washington, à la mi-janvier, pour réclamer justice pour les exportateurs de gaz de l'Ouest.

● (1700)

La lettre de l'ambassadeur Gotlieb a entraîné une réaction de la part du département d'État. En janvier, celui-ci a écrit à la FERC pour l'exhorter à accepter le tenue d'une nouvelle audience sur l'affaire, à la demande des sociétés canadiennes.

Les députés se souviennent sans doute que le 21 janvier, le vice-président, M. Bush et le secrétaire du Trésor, M. Baker, sont venus à Ottawa. Au cours de cette visite, le problème a été soulevé avec fermeté par le ministre d'État du Commerce extérieur (M<sup>lle</sup> Carney).

Je n'empêcherai pas davantage sur le temps de la Chambre pour décrire dans le menu détail les initiatives que le gouvernement a prises pour défendre les intérêts des exportateurs de gaz canadiens, mais je tiens à signaler que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a abordé le sujet à deux reprises avec le secrétaire d'État américain, M. Schultz, et que chaque fois, son homologue américain a bien réagi. Le ministre des Finances (M. Wilson) a écrit au secrétaire au Trésor, M. Baker. La question a été abordée au sommet d'Ottawa et en outre, le premier ministre a écrit au président Reagan le 5 mai.

Nous avons reçu le texte de la décision de la FERC à la fin de la semaine dernière. Il faudra de toute évidence l'examiner en détail avant de savoir quelle autres initiatives nous pouvons prendre.

Je ne veux pas donner l'impression que nous avons de bonnes chances d'arriver bientôt à nos fins. Je garantis toutefois à la Chambre que nous continuerons à faire tout notre possible pour obtenir un résultat satisfaisant.

La Chambre sait que les producteurs canadiens contestent la décision de la FERC devant les tribunaux américains. Depuis six mois, nous travaillons en étroite collaboration avec les producteurs et avec les gouvernements provinciaux intéressés. Nous continuerons de le faire à l'avenir.

**M. Redway:** Madame la Présidente, le député sait sans doute que ma circonscription n'en est pas une de l'Ouest et qu'on n'a pas l'habitude de l'associer au secteur gazier et pétrolier. Cependant, il y a dans ma circonscription de nombreuses entreprises qui participent très activement à ce secteur.

En fait, les sociétés Imperial Oil, Texaco et Shell y ont établi des bureaux importants. En outre, en arrivant à Ottawa, j'ai appris que 63 entreprises différentes de ma circonscription, l'une des nombreuses circonscriptions du Grand Toronto, sont des fournisseurs du secteur gazier et pétrolier de l'ouest du Canada. Par conséquent, l'avenir de ce secteur revêt beaucoup d'importance pour ma circonscription, ainsi que pour les entreprises et les travailleurs de ma circonscription. C'est la raison pour laquelle j'en ai profité il y a deux ans pour me rendre en Alberta et visiter les champs gaziers et pétroliers, surtout dans le voisinage d'Edmonton dans la région de Cold Lake, ainsi que dans les sables bitumineux. J'ai pu visiter également Syncor et Syncrude.

### *Les subsides*

En fait, j'ai même eu l'occasion de visiter la plate-forme de forage de la société Gulf dans la mer de Beaufort. J'ai donc une petite idée de l'importance du secteur pétrolier et gazier non seulement pour ma circonscription, mais aussi pour l'ensemble de l'ouest du Canada et l'Alberta en particulier.

Ayant eu des entretiens avec le député, je sais que celui-ci a des idées très nettes sur un aspect du secteur gazier et pétrolier dont il n'a pourtant pas eu la chance de parler dans ses observations, soit l'importance de la société Dome pour le secteur gazier et pétrolier de l'Alberta en particulier. Il m'a dit que la société Dome détenait en Alberta 24 p. 100 des permis, qu'elle avait 4 000 employés, mais qu'elle avait aussi quelque 6,3 milliards de dollars de dettes.

Cette dette énorme et le fait que Dome joue un rôle aussi actif dans l'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta lui confèrent une place très importante dans l'économie albertaine. Cette dette énorme suspendue au-dessus de la tête de Dome a un effet paralysant sur l'industrie pétrolière de la province.

Le député aurait-il l'obligeance de parler de cet aspect de l'incidence qu'a la société Dome sur l'avenir de l'industrie pétrolière de l'Alberta?

**M. Porter:** Madame la Présidente, je remercie le député de York-Est (M. Redway) de sa question. Il soulève là une importante question sur l'influence que peut avoir sur l'Alberta une société aussi colossale que Dome, qui détient une si grande partie des ressources non exploitées de l'Alberta.

Lorsqu'on songe à l'industrie pétrolière et gazière, il faut tenir compte du fait que même s'il se fait beaucoup de travaux de forage, on peut forer un puits de gaz en quelques heures ou en quelques jours, et que des puits plus importants sont un peu plus long à forer. Le secteur des services de l'industrie participe aux travaux depuis le début, qu'il s'agisse des agents chargés de négocier les accords initiaux avec le propriétaire du terrain loué, ou de la société qui fournit les tuyaux, le ciment et les matériaux.

Dans la petite ville de Brooks, dans ma circonscription, dont la population dépasse à peine 9 000 habitants, 53 p. 100 des emplois sont liés au secteur énergétique. Bon nombre de ces emplois étaient occupés par des ruraux qui avaient peut-être connu des difficultés en agriculture. On a enregistré des taux de chômage de 16 à 17 p. 100 dans cette région où le secteur des services de l'industrie pétrolière et gazière fournissait 53 p. 100 des emplois.

Je suis allé moi aussi visiter la région des sables bitumineux et celle de la mer de Beaufort, dans le Nord. Le député comprend bien que si l'on en retire 25 p. 100 de l'activité sans une base stable, cela aura évidemment une énorme incidence sur toute l'économie du secteur énergétique de l'Alberta en général.

En vertu de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, la taxe initiale à la tête de puits était de 16 p. 100. Cela touchait également les forages improductifs, car on ne trouve pas de pétrole et de gaz à tout coup. Dans le cas du gaz, un forage improductif coûte 600 \$ de moins qu'un forage réussi, car il est inutile dans ce cas-là d'avoir une tête de puits.